



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM12-261219-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2019
Date de réception en Mairie : 12/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-SIX DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

Affaire 12-261219 : Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs rue DUREAU au 1^{er} Village et rue Bernard GINET au Bras Piton / Modification du montant des travaux et adoption du plan de financement définitif intégrant le FIIS (enveloppe dédiée)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : 20

Absent (s) : 05

Procuration (s) : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

L'an deux mille dix-neuf **LE VINGT-SIX DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale

PROCURATION(S) : Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Laurence FELICIDALI - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET

Affaire 12-261219 :

Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs rue DUREAU et Bras Piton/rue Bernard GINET au Bras Piton / Modification du montant des travaux et adoption du plan de financement définitif intégrant le FIIS (enveloppe dédiée)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM12-261219-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2019
Date de réception en préfecture : 31/12/2019

En vue d'amorcer le financement de l'opération (études et travaux) renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs du 1^{er} Village/rue DUREAU et Bras Piton/rue Bernard GINET, la commune de la Plaine des Palmistes a d'abord obtenu un 1^{er} financement de l'Etat au titre, du Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 (FEI) d'un montant de 615 000 € puis un 2nd financement de l'Office Local de l'Eau (OLE) d'un montant de 743 422.50 €. Ainsi, l'objet de la présente délibération est de compléter ces financements obtenus en faisant appel à la CIREst dans le cadre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) afin de pouvoir finaliser la réalisation de cette opération dans des conditions plus favorables pour le budget de l'eau potable de la Commune. L'enveloppe sollicitée est celle qui est dédiée au « tourisme et développement économique » d'une part et à « l'eau et l'assainissement » d'autre part.

Pour mémoire, il est rappelé que la réalisation de ces travaux aura plusieurs effets : l'amélioration du rendement, l'augmentation du niveau de qualité de l'eau pour une grande partie de la population (secteur forage) et la nette diminution des perturbations dans la distribution notamment due à un sous dimensionnement et à des réparations trop fréquentes sur le réseau.

Les usagers disposeront alors d'un meilleur service au niveau de la distribution :

- Une eau de plus grande qualité issue du forage,
- Moins d'interruptions de service pour cause travaux en réparation de fuites, manque de pression ou autres,
- Moins d'achat d'eau embouteillée pour les futurs abonnés alimentés par le forage.

Par ailleurs, les établissements sensibles tels que les écoles, le collège et l'IRSAM se situant au Sud/Est de la RN3 seront alimentés par le forage et le nombre de personnes exposées à un risque sanitaire sera divisé par deux voire beaucoup plus.

Le montant définitif de cette opération (études et travaux y compris avenants), au stade des commandes et marchés passés, est de 1 704 303.56 € HT. Sur cette base, la Commune sollicite une subvention complémentaire de la CIREst sur son enveloppe dédiée du FIIS 2018-2021 d'un montant de 172 940.53 €.

Le nouveau plan de financement proposé pour la réalisation de cette opération est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
ETAT - FEI 2018	36.08 %	615 000.00 €
Office Local de l'Eau (OLE)	43.62 %	743 422.50 €
CIREst - FIIS enveloppe dédiée	10.15 %	172 940.53 €
Commune	10.15 %	172 940.53 €
Montant Total HT	100.00 %	1 704 303.56 €
Montant TVA	8.50 %	144 865.80 €
Montant total TTC	108.50 %	1 849 169.36 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191226-DCM12-261219-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2019
Date de réception préfecture : 31/12/2019

Appelé à en délibérer,

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITE des membres présents et représentés VALIDE le nouveau plan de financement ci-dessus et la participation financière de la Commune à hauteur de 172 940.53 € du coût HT et à hauteur de 317 806.33 € du coût TTC (y compris la TVA),

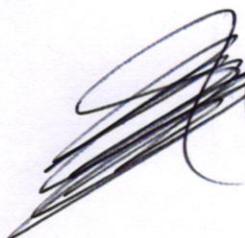
VALIDE la participation financière de la CIREst d'un montant de 172 940.53 €,

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention de la CIREst au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité sur l'enveloppe dédiée,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

  **LE MAIRE,**
M Luc BOYER